

En juillet 1955, (les Côtes de Provence n'étaient alors que des VDQS) et elles ne deviendront AOC qu'en 1977), un arrêté ministériel a homologué un classement de certains crus de l'appellation Côtes de Provence.

23 exploitations (sur les 300 existant à l'époque) bénéficièrent de la mention Cru Classé, malgré les protestations des propriétaires bordelais.

18 domaines existent encore après la disparition du Clos de la Bastide Verte (La Garde), du Domaine de la Grande Loube (Hyères), du Clos du Relais (Lorgues), du Coteau du Ferrage (Pierrefeu) et du Domaine de Moulières (La Valette)

Les 18 crus classés sont :

- Château Minuty à Gassin (un peu plus de 40 hectares de vignoble près de Saint-Tropez. Des vins d'une très grande régularité)
- Château Sainte Roseline, Les Arcs-sur-Argens (55 ha)
- Domaine de la source Sainte-Marguerite, La Londe des maures
- Domaine de la Clapière, Hyères
- Domaine de l'Aumérade
- Clos Cibonne, Pradet
- Domaine de Rimaurescq, Pignans
- Domaine de Castel Roubine, Lorgues
- Château du Galoupet, La Londe des Maures
- Château Saint Martin, Taradeau
- Château de Saint-Maur, Cogolin
- Château Mireille, La Londe des maures (fait partie des Domaines Ott)
- Château de Selle, Taradeau (également propriété Ott)
- Château de Brégançon, Bormes les Mimosas
- Domaine de Mauvanne, Salins d'Hyères
- Domaine de La Croix, La Croix Valmer
- Domaine du Noyer, Bormes les Mimosas
- Domaine du Jas d'Esclans, La Motte

Régulièrement, certains propriétaires dynamiques proposent de réviser ce classement.

